

L'académie militaire forestière de Florence-Vallombrosa

Autor(en): **Squadrilli, R.-A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **94 (1943)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784507>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'académie militaire forestière de Florence-Vallombrosa

L'Italie s'est toujours préoccupée de sauvegarder son patrimoine forestier qui, avant l'unification nationale, était jalousement conservé par les religieux, dont les monastères sont souvent à proximité des lieux boisés, ou par l'initiative privée. Ce fut après les incursions napoléoniennes que l'on constata le plus grand abandon des forêts et l'exploitation la plus inconsidérée. Pour protéger et augmenter le patrimoine forestier italien, le gouvernement national fonda, en 1869, les « Ecoles d'instruction technico-forestière ». C'est ainsi que s'éleva sur les vertes étendues de Vallombrosa, dans la province de Florence, l'Institut forestier, où l'on donnait, l'hiver excepté, des cours de préparation technique.

La création de ce centre encouragea les études forestières, qui apportèrent de solides avantages aux installations hydraulico-forestières, à l'estimation des forêts et au mesurage des arbres. Quand, en 1910, on examina d'une façon plus radicale le problème forestier, en le portant, des buts domaniaux de police et de protection pour lesquels il avait été jusque-là étudié, sur un plan de reconstruction et d'intensification du patrimoine national, on créa le « Corps royal des forêts » et on fonda, à Florence, l'Institut supérieur forestier national auquel on annexa une Station expérimentale forestière de sylviculture. Cet Institut était accessible aux jeunes gens possédant une licence en sciences agraires ou d'ingénieur civil. Au bout de deux ans d'études, les élèves obtenaient le titre d'« expert forestier », qui leur donnait le droit d'entrer dans le « Corps royal des forêts ».

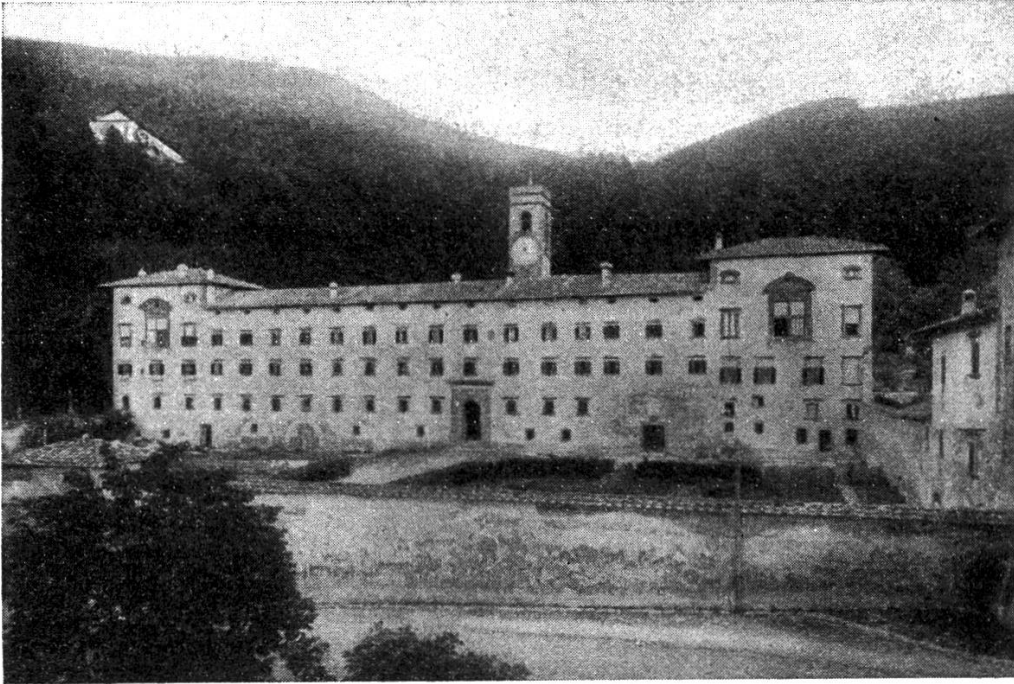
La crise de désorganisation qui se manifesta en Italie, après la guerre 1914 à 1918, amena une diminution sensible des aspirants aux études forestières et l'Institut florentin se réduisit à un simple cours annuel spécialisé théorico-pratique, qui, avec le temps, se démontra insuffisant à résoudre les graves et impérieux problèmes de la sylviculture italienne.

A partir de 1922, l'Italie, qui avait devant elle mille et un problèmes à résoudre, se préoccupa sans délai de la nécessité de régler et de résoudre définitivement le problème du patrimoine forestier de la nation.

On créa donc la *Milice nationale forestière*; ce corps militaire spécialisé remplaça, en absorbant les éléments les meilleurs et les plus capables, le Corps royal des forêts, et une nouvelle impulsion fut donnée à l'instruction forestière. Avec les années, l'Institut de Florence se perfectionna de plus en plus jusqu'à ce qu'il devint la *Faculté agraire et forestière* de l'Université de Florence. Enfin, en 1932, on créa, à Florence également, l'*Ecole d'application militaire* de la Milice nationale forestière.

Tout d'abord, les élèves officiers de la Milice forestière firent à l'université de Florence leur apprentissage militaire, en même temps

qu'ils suivaient les cours culturels spécifiques pour prendre leur diplôme en sciences forestières. Toutefois, cette préparation ne pouvait pas former de parfaits officiers forestiers. Vu l'obligation qu'avaient les aspirants de vivre au sein d'une université de caractère civil, il leur était impossible d'acquérir le caractère militaire requis par le programme gouvernemental en plus de la formation technique et culturelle.



Sous l'impulsion décisive d'Arnaldo Mussolini, le problème forestier revint de nouveau en première ligne et à la Milice nationale forestière — qui est responsable de ce vaste secteur de l'économie nationale — s'imposa la nécessité de fondre les études technico-scientifiques aux études militaires en un unique organisme, à savoir l'*Académie militaire forestière*.

L'Académie militaire forestière a son siège d'hiver à Florence et son siège d'été à Vallombrosa, où on a repris les traditions de l'Institut qui, le premier, après que fut proclamée l'unité nationale, affronta le problème forestier de la nation. La Milice forestière exécute, au moyen de son propre personnel, les projets et les travaux de l'Académie, construite dans la zone de San Gervasio, et qui domine Florence d'une des plus pittoresques collines des environs de cette ville. Les bâtiments de l'Académie, construits dans le style florentin traditionnel, furent adaptés aux exigences techniques et hygiéniques les plus modernes et se dressent dans un parc de deux hectares. En 1939, on inaugura le siège d'été de Vallombrosa dans la célèbre abbaye de Saint-Giovanni Gualberto, dont les religieux entreprirent, dès l'an 1022, un programme de technique forestière primitive.

La vaste construction, dominée par sa tour qui remonte au XIV^{me} siècle, se découpe au milieu de la masse des sapins et étend ses pépinières et ses nombreuses plantations sur un très vaste espace. Là, les élèves officiers, vivant en contact direct avec la forêt, c'est-à-dire avec l'élément qu'ils devront plus tard protéger et faire prospérer, sentent mieux l'impératif éthique qui suscite le ferment nécessaire au « bien faire ». En moins de dix ans dès sa fondation, l'Académie a donné d'évidentes preuves de sa capacité technico-scientifique. Son activité multi-forme se déroule jusque dans les refuges alpins les plus éloignés, dans les régions désertiques du Ghebel de Cyrénaïque, contribuant au reboisement des montagnes, à l'aménagement des bassins en mauvais état, au percement des routes, à la construction de maisons et de refuges; elle a rendu, non seulement plus stable et plus confortable la vie des populations de montagne, mais elle a mis en valeur le patrimoine de la nation en bois et en pâturages. L'Académie est accessible aux jeunes gens, de moins de vingt-deux ans révolus, possédant les qualités morales, physiques et politiques requises. Ils sont admis par voie de concours, après avoir passé les examens des deux premières années pour la licence en sciences agraires, dans une Faculté agraire du Royaume. Ils deviennent ainsi élèves officiers de l'Académie, d'où ils sortent à la fin des cours de deux ans, après avoir obtenu la licence en sciences forestières et passé l'examen final, avec le grade de Chef manipule en service permanent effectif dans la Milice nationale forestière.

L'Académie possède son statut et l'enseignement technique se base sur une vaste préparation scientifico-pratique analogue à celle des Universités ayant une Faculté de sciences forestières; l'enseignement militaire est basé sur une discipline autonome sévère, mais en même temps vibrante de camaraderie. Les matières de l'enseignement technico-scientifique sont au nombre de 17; les matières militaires sont au nombre de 8 et se distinguent de la façon suivante : organique, armes et tir, tactique et service de guerre, fortifications, codes et lois générales, lois et règlements spéciaux, administration et comptabilité, hygiène et secours d'urgence.

Les chaires sont confiées à des professeurs de la Faculté agraire de l'Université de Florence et à des officiers de la Milice nationale forestière munis des diplômes voulus. La direction de l'Académie est confiée à un commandant doué des capacités techniques, politiques et spécifiques requises.

Avec cette institution l'Italie, dans cet important secteur de son économie nationale, se trouve prête à affronter les immenses possibilités qui se présenteront à la fin de la guerre.

R.-A. Squadrilli.
